



Vos tarifs au quotidien

Particuliers



Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} juillet 2026

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



LA RÉUNION
MAYOTTE

Édito

Chères Clientes, chers Clients, cher(e)s Sociétaires,

Depuis plus de 75 ans, le Crédit Agricole Mutuel La Réunion – Mayotte s'engage au quotidien aux côtés de ses clients et de ses territoires, fidèle à ses valeurs fondatrices de proximité, de solidarité et de responsabilité.

Banque coopérative et mutualiste de référence sur notre territoire, nous accompagnons durablement le développement économique et social local en proposant des solutions adaptées aux besoins de chacun, tout en demeurant pleinement attentifs aux enjeux environnementaux, sociétaux et aux évolutions des usages.

Cet engagement se traduit notamment par des avancées concrètes :

- **Sur le plan digital**, avec le lancement d'une nouvelle offre groupée de services EKO, gratuite, entièrement autonome et 100 % digitale ;
- **Sur le plan sociétal**, avec l'extension de la gratuité des opérations à l'étranger, désormais incluse dans les offres groupées de services Prestige et Premium, en complément de nos offres dédiées aux jeunes.

Notre action s'inscrit également dans une démarche constante en faveur d'une finance plus responsable, de l'inclusion bancaire et du soutien aux initiatives locales. À ce titre, plus de **350 associations** ont bénéficié de notre accompagnement au cours de l'année écoulée.

Dans un contexte économique marqué par des incertitudes, nous avons procédé à une actualisation modérée de nos conditions tarifaires, dans le respect de notre mission fondamentale : garantir l'accessibilité bancaire au plus grand nombre. Nous veillons ainsi à maintenir des tarifs parmi les plus compétitifs de nos territoires et au niveau national, tout en assurant la clarté, la lisibilité et la transparence de notre offre. Cette démarche responsable nous a permis d'être reconnus, depuis plusieurs années, comme l'une des banques les moins chères* de nos territoires **depuis huit ans**.

Vous trouverez ci-joint un extrait de nos conditions tarifaires applicables à compter du **1^{er} juillet 2026**.

Nous vous remercions sincèrement pour votre confiance et votre fidélité.



Didier GRAND

Directeur Général du Crédit Agricole La Réunion - Mayotte

* Source : IEDOM

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euro
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) CAEL Vision	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	1 €/MOIS soit, pour information 12 €/AN
Tenue de compte	1,75 €/MOIS soit, pour information 21 €/AN Pour les clients Sociétaires 0,75 €/MOIS
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard ou Visa	44 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard ou Visa	44 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Mastercard	30,65 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^E RETRAIT/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	2 €/MOIS soit, pour information 24 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) • En agence (format papier) • En ligne via le site CAEL ou l'appli Ma Banque	4 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention • Par opération • Plafond mensuel	8 € 80 €

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs **P.3**

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte **P.5**

Ouverture, Transformation, Clôture, Relevés de compte, Tenue de compte, Services en agence, Frais de recherche de documents

Banque à distance **P.7**

Abonnement à des services de banque à distance, Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail, Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Vos moyens et opérations de paiement **P.8**

Cartes, Virements, Prélèvements SEPA / TIP SEPA , Chèques

Offres groupées de services **P.13**

Offre Prestige, Offre Premium, Offre Essentiel, Nouvelle Offre Eko, Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé, Offres qui ne sont plus commercialisées

Offres pour les jeunes **P.26**

Irrégularités et Incidents **P.28**

Commission d'intervention, Opérations particulières, Incidents de paiement

Découverts et Crédits **P.30**

Découverts, Crédits à la consommation, Crédits immobiliers

Épargne et Placements financiers **P.32**

Épargne bancaire, Placements financiers

Je suis Sociétaire **P.34**

Succession **P.36**

Assurances et Prévoyance **P.37**

Résoudre un litige **P.40**

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site internet www.ca-reunion.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte



SOMMAIRE

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Frais de désolidarisation de compte joint	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	GRATUIT
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT



▲ Services bancaires de base

Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA classique ou instantané, (ces derniers pouvant être réalisés aux guichets ou à distance), des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

● Prestations de base

Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Relevés de compte

	Papier	e-relevé ¹
Relevé quotidien	21,15 €/ENVOI	GRATUIT
Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Option : chaque relevé expédié dans sa propre enveloppe	5,15 €/MOIS	-
Relevé par quinzaine (2 par mois)	2,30 €/MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	2,60 €/MOIS	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte	5,95 €/RELEVÉ	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne / crédit)	17,50 €/RELEVÉ	-
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

(1) Les e-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	1,75 €/MOIS Pour les clients Sociétaires 0,75 €/MOIS
Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲●	30 €/AN
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	2 €/MOIS soit 24 €/AN

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces de dépannage ² Dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole La Réunion - Mayotte Dans une agence d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole	3,50 €/CARTE 22,10 €
Frais de location de coffre-fort	À PARTIR DE 105 €/AN

Frais de recherche de documents ³

Frais de recherche de documents (simple : disponible en agence)	
Copie / document	14,55 €
Copie / chèque	6,30 €
Frais de recherche de documents (complexe)	
Forfait par recherche	MINI 22,65 € - MAXI 573,70 €
Copie par document	14,55 €
Copie par chèque	6,30 €

(1) Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

(2) Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole La Réunion - Mayotte ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

(3) Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.



Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par Internet CAEL VISION ¹

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet CAEL ACTION ▲●

Services inclus dans CAEL VISION + virements externes SEPA

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne

Invest Store Initial

Invest Store Intégral

• À partir de 24 ordres par an

• Moins de 24 ordres par an

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 32

GRATUIT**GRATUIT**
96 €/AN

Service d'agrégation de comptes ¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

• Notre site internet www.ca-reunion.fr

• Nos applications mobiles

- Ma Banque

- Envoyer de l'argent avec Wero ^{2,3}

- Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin ⁴

TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS**GRATUIT**

Téléphone avec Filvert Service vocal

Plateforme téléphonique 0262 30 30 30

GRATUIT

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

Alerte écopage (mensuelle)

0,40 €/MOIS

Alerte temps réel de gestion

GRATUIT

Alerte achat à distance

0,40 €/MOIS

Alerte solde disponible (hebdomadaire)

0,40 €/MOIS

Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur

0,40 €/MOIS

Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

0,40 €/ALERTE

Alerte souplesse du découvert (mensuelle)

0,40 €/MOIS

Mini-relevés (hebdomadaire)

0,40 €/ALERTE

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Alerte solde débiteur et rejet d'opérations

GRATUIT

(1) Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

(2) Conditions en vigueur au 02/06/2025.

(3) Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500€ par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero

(4) Paiement Mobile: Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet.



Vos moyens et opérations de paiement



SOMMAIRE

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

Le logo))) indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.

CATÉGORIES DE CARTE

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
- L'autre carte ▲●	17,55 €/AN	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- Maestro/Mastercard à autorisation systématique	30,65 €/AN	-
- Eko Mastercard	36 €/AN	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Mastercard Standard	44 €/AN	44 €/AN
- Visa Classic	44 €/AN	44 €/AN
- Gold Mastercard	136 €/AN	136 €/AN
- Gold Mastercard à empreinte biométrique	-	163 €/AN
- Visa Premier	136 €/AN	136 €/AN
- World Elite Mastercard	-	313 €/AN
- World Elite Mastercard à empreinte biométrique	-	341 €/AN
- Visa Infinite	-	313 €/AN

Carte de paiement

	DÉBIT IMMÉDIAT	DÉBIT DIFFÉRÉ
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique)	24 €/AN	-

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable (carte de paiement internationale)

	Paiement comptant	À DÉBIT IMMÉDIAT	À DÉBIT DIFFÉRÉ
Mastercard Cartwin ¹)))		44 €/AN	44 €/AN
Gold Mastercard Cartwin ¹)))		136 €/AN	136 €/AN

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence ²	GRATUIT
---	---------

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable Supplétis ³	20,85 €/AN
--	------------

(1) Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CREDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT ». Carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

(2) Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Agence.

(3) La carte Supplétis est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement au jour le jour sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Elle porte la catégorie « DEBIT ». Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

TARIFS PRIVILÉGIÉS

- Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement (MasterCard standard, Visa classic, Gold MasterCard, Visa Premier, World Elite, Visa Infinite) sur un même compte équipé d'une offre groupée de services (Essentiel, Premium, Prestige) :



- **Gratuité de la cotisation de la carte à débit différé** de niveau équivalent ou inférieur à la 1^{ère}, uniquement durant la première année de souscription de l'offre groupée de services

- **Réduction de 50% sur la cotisation de la carte** de niveau équivalent ou inférieur à la 1^{ère}

- **0,05 € à valoir** sur la prochaine cotisation annuelle carte pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation annuelle due et dans la limite d'un montant minimum d'un euro. Les cartes Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard et Visa Infinite sont éligibles au Bonus Cotisation. Les cartes Gold Mastercard et Visa Premier incluses dans l'offre Premium (page 16), de même que les cartes World Elite Mastercard et Visa Infinite incluses dans l'offre Prestige (page 14) ne bénéficient pas du Bonus Cotisation (hors offres groupées de services).

Paieement par carte

Paieement par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

GRATUIT

Paieement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) et autres paiements par carte²

Cartes sauf Platinum, World Elite, et Infinite

- Frais fixes, frais variables, frais de conversion monétaire³

0,50 €/OPÉRATION
2,40 % DU MONTANT
DE L'OPÉRATION

Cartes Platinum, World Elite, et Infinite

- Frais fixes, frais variables, frais de conversion monétaire³

0,25 €/OPÉRATION
1,70 % DU MONTANT
DE L'OPÉRATION

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

RETRAIT D'ESPÈCES AU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte	GRATUIT ▲ ●	
Mastercard à autorisation systématique		
Maestro	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 4^e RETRAIT/MOIS
Eko Mastercard		
- Mastercard Standard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin - Carte Supplétis		

-Mastercard

- Gold
- Gold à empreinte biométrique
- Gold Cartwin
- World Elite
- World Elite à empreinte biométrique

Visa

- Premier
- Premier Cartwin
- Infinite

GRATUIT

GRATUIT

(1) Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

(2) Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021.

(3) L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur www.ca-reunion.fr

Retrait d'espèces par carte (suite)

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) et autres retraits d'espèces par carte ¹

Cartes sauf Platinum, World Elite, et Infinite

• Frais fixes, frais variables, frais de conversion monétaire ²

3,20 €/OPÉRATION
2,40 % DU MONTANT
DE L'OPÉRATION

Cartes Platinum, World Elite, et Infinite

• Frais fixes, frais variables, frais de conversion monétaire ²

2,20 €/OPÉRATION
1,70 % DU MONTANT
DE L'OPÉRATION

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception

(frais de poste inclus) à la demande du client

21,90 €

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

GRATUIT

Réédition de carte en urgence

18 €

Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)

9,55 €

Frais de refabrication de la carte en cas de détérioration

GRATUIT

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

9,55 €

Modification des plafonds d'utilisation

- à la demande du titulaire de la carte, en agence

5,75 €

- sur Internet

GRATUIT

Frais d'opposition de la carte par le titulaire

GRATUIT

Capture en cas de refus de restitution carte après notification

GRATUIT

Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée)

GRATUIT

SUR LES INTERFACES
DIGITALES ET AGENCES

(1) Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021.

(2) L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur www.ca-reunion.fr

Virements

Virement SEPA ¹

Opération libellée en euro à destination et en provenance d'un prestataire de services de paiement situé dans un pays de la zone SEPA. Les virements SEPA peuvent être classiques ou instantanés. ²

Emission d'un virement SEPA classique ou instantané ▲ ●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	INTERNET	AGENCE
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole autres Caisses régionales	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4 €
• Vers Royaume-Uni ou Suisse	GRATUIT	4,30 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	INTERNET	AGENCE
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,55 €

Réception d'un virement SEPA classique ou instantané ▲ ●

GRATUIT

Modification d'un virement SEPA Classique permanent

GRATUIT

GRATUIT

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre 12,95 €

VIA WERO ³ - SERVICE DISPONIBLE DEPUIS L'APPLICATION MA BANQUE

Frais par virement SEPA instantané occasionnel

GRATUIT

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,05%, avec un montant minimum de 15,90€. Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (Cf. carte page 39), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque. Concernant les autres virements non SEPA, le client doit préciser son choix sur les modalités de facturation des frais : prise en charge des frais partagés (option « Share »), prise en charge de tous les frais (option « OUR »), prise en charge de tous les frais par le bénéficiaire (option « BEN »).

(1) Pays de la zone SEPA (cf. carte en page 39) :

(2) Le virement SEPA classique est exécuté dans un délai de 1 à 3 jours ouvrables. Le virement SEPA instantané est exécuté immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovaquie.

- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.

- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.

- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.

- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.

- Royaume-Uni, cette liste est susceptible d'évoluer.

(3) Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

Virement non SEPA (suite)

Émission d'un virement non SEPA

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL	INTERNET	AGENCE
Frais par virement non SEPA occasionnel - En euro vers un pays non SEPA - En devises vers un pays non SEPA - Frais d'acheminement (swift)	8 €	0,20 % MINI 7,50 € MAXI 250 € 7,50 €
EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA PERMANENT	INTERNET	AGENCE
Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	-	GRATUIT
Frais par virement non SEPA permanent - En euro vers un pays non SEPA - En devises vers un pays non SEPA - Frais d'acheminement (swift)		0,20 % MINI 7,50 € MAXI 250 € 7,50 €
Réception d'un virement non SEPA ▲●		
Frais par virement		17,20 € + commission de change

Prélèvements SEPA/TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Information premier prélèvement SEPA	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Délivrance d'un chéquier	GRATUIT
Chéquier remis en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier : - en recommandé AR à la demande du client - en pli simple à la demande du client	9,55 € GRATUIT
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier par l'émetteur	13,40 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲ ^{1,2}	11,20 €
Opérations à l'étranger : - encaissement d'un chèque sauf bonne fin - encaissement d'un chèque crédit après encaissement	22 € 0,10 % MINI 19,50 € - MAXI 150 €

(1) Dans le cas où la Caisse souhaite se conformer strictement aux dispositions liées au droit au compte.

(2) Dans la limite de 2 formules de chèques de banque par mois pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.



Offres groupées de services



Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. À défaut de précision, les prestations sont illimitées.

Nos offres groupées ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés de 18 à 25 ans (inclus) et de 26 à 30 ans (inclus). Cf. page 27.

NOS OFFRES EN UN COUP D'OEIL

PRESTIGE

Le prestige de l'illimité

30 €/MOIS

27 € pour les Sociétaires*

PREMIUM

Confort et simplicité

16 €/MOIS

13 € pour les Sociétaires*

ESSENTIEL

L'indispensable au quotidien

10 €/MOIS

8 € pour les Sociétaires*

EKO

1 carte, 1 compte, 1 appli, 1 agence

GRATUIT

Moyens de paiement



MasterCard ou Visa



MasterCard ou Visa



MasterCard ou Visa



MasterCard

Opérations à l'étranger



Garanties voyages



Services au quotidien



Conseils d'experts
Merci pour l'info



Protection des moyens de paiement



Protection achats sur Internet



Conciergerie



Bénéficiez d'une remise de 50% sur la seconde carte détenue en complément d'une offre Ma Banque au Quotidien (MBQ) Essentiel, Premium ou Prestige. Offre valable sur la seconde carte de niveau équivalent ou inférieur à la 1^{ère} uniquement.

* Devenir Sociétaire d'une banque coopérative ? Rendez-vous page 34.



Rendez-vous sur le
COMPARATEUR DE NOS OFFRES BANCAIRES
pour plus de détails





OFFRE PRESTIGE

Le prestige de l'illimité

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virements externes

Commission d'intervention

Commission d'intervention ¹ : 12 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané - en ligne)

Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)

Emission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

SOCIÉTAIRE :
27 €/MOIS

NON-SOCIÉTAIRE :
30 €/MOIS

dont 4,50 €
correspondant
aux cotisations
d'assurance

(1) Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

(2) Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces par carte ¹

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

Retrait d'espèces en euro ² dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ² ou en devises, dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paieement par carte ³

En euro ² dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium ³

Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

Mon Sécuricoffre +

50 Go



SOCIÉTAIRE :
27 €/MOIS

NON-SOCIÉTAIRE :
30 €/MOIS

dont 4,50 €
correspondant
aux cotisations
d'assurance



En savoir plus sur
L'OFFRE PRESTIGE



(1) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(2) Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

(3) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(4) Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.



OFFRE PREMIUM

Confort et simplicité

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc): Crédit Agricole en ligne Vision option virements externes

Commission d'intervention

Commission d'intervention ¹ : 3 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané - en ligne)

Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)

Emission et réception d'un virement non SEPA



Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 / an

SOCIÉTAIRE :
13 €/MOIS

NON-SOCIÉTAIRE :
16 €/MOIS

dont 4,50 €
correspondant
aux cotisations
d'assurance

(1) Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

(2) Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Retrait d'espèces par carte ¹

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

Retrait d'espèces en euro ² dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ² ou en devises, dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement



Paieement par carte ¹

En euro ² dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE



Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium ³

Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

Mon Sécuricoffre +

5 Go



SOCIÉTAIRE :
13 €/MOIS

NON-SOCIÉTAIRE :
16 €/MOIS

dont 4,50 €
correspondant
aux cotisations
d'assurance



En savoir plus sur
L'OFFRE PREMIUM



(1) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(2) Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

(3) Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.



OFFRE ESSENTIEL

L'indispensable au quotidien

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc): CAEL Vision option virements externes

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹ : 1 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané - en ligne)

Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an

SOCIÉTAIRE :
8 €/MOIS

**NON-
SOCIÉTAIRE :**
10 €/MOIS

dont 1 €
correspondant
aux cotisations
d'assurance

(1) Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

(2) Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Essentiel (suite)

Retrait d'espèces par carte ¹

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

Retrait d'espèces en euro ² dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ² ou en devises, dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement



Pour les clients âgés de 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

Païement par carte ¹

En euro ² dans un pays de l'EEE



Pour les clients âgés de 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus ³

Merci pour l'info

- Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

Mon Sécuricoffre +

5 Go



SOCIÉTAIRE :
8 €/MOIS

NON-
SOCIÉTAIRE :
10 €/MOIS

dont 1 €
correspondant
aux cotisations
d'assurance



En savoir plus sur
L'OFFRE ESSENTIEL



(1) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(2) Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

(3) Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).



OFFRE EKO

1 carte, 1 compte, 1 appli, 1 agence

Nouvelle offre commercialisée à partir du 29/04/2026. Offre uniquement souscriptible pour les nouveaux clients et les clients non-détenteurs d'une offre groupée de services

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : CAELVision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte). Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.

Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané - en ligne)

Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Paiement par carte ¹

En euro ² dans un pays de l'EEE

Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »

Paiement en euro ² dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE).

Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus

Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euro ² ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois

Assurance de la banque au quotidien (en option)

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1€ / mois

GRATUIT

EN OPTION
1 €/MOIS
(cotisation carte)

1 €/RETRAIT
À partir du
4^e retrait/mois

EN OPTION
1 €/MOIS



En savoir plus sur
l'OFFRE EKO



(1) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(2) Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé ¹

LE SOCLE	
Tenue de compte	
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virements externes	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
MODULE BUDGET PROTÉGÉ	
Ouverture et clôture de compte	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »	1 €/MOIS
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois / semaine)	
Exonération pour l'ensemble des frais suivants : • Les commissions d'intervention • Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire • Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.	
2 chèques de banque par mois	
Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)	
Un changement d'adresse (1 fois / an)	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	

(1) En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offres qui ne sont plus commercialisées

Offre Eko by CA (offre commercialisée jusqu'au 29/04/2026)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Eko Mastercard » (cotisation carte)

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte ¹

Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euro ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

2 €/MOIS



L'offre Eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients Eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients Eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € :
- Montant du chèque supérieur à 50 € :

28 € / chèque
40 € / chèque

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou de souscription d'une offre groupée de service Essentiel, Premium ou Prestige associée au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko. En cas de résiliation de l'offre Eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

(1) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offres qui ne sont plus commercialisées (suite)

Comptes services

GPA - Prélude plus	2,60 €/MOIS
Initial	3,40 €/MOIS
Equilibre	4,60 €/MOIS
Sérénité	6,10 €/MOIS
Optimum	7,10 €/MOIS
Optimum Plus	7,80 €/MOIS

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale La Réunion - Mayotte

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paieement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

2 €/MOIS

(1) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offres qui ne sont plus commercialisées (suite)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^e anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

Le Compte à Composer

LE SOCLE	
Tenue de compte	2,60 €/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017

	Découvert	Prix
- Assurance SécuriCOMPTE Découvert : versement de revenus complémentaires en cas de coup dur - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) - Ristourne des intérêts débiteurs¹	De 1 à 500 €	2,35 €/MOIS
	De 501 € à 1000 €	3,10 €/MOIS
	De 1001 à 2000 €	4,10 €/MOIS
	2001 € et +	5,40 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
- Assurance SécuriCOMPTE Découvert : versement de revenus complémentaires en cas de coup dur - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) - Ristourne des intérêts débiteurs²	De 1 à 300 €	1,35 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,35 €/MOIS
	De 801 à 1200 €	3,10 €/MOIS
	De 1201 à 2000 €	4,10 €/MOIS
	2001 € et +	5,40 €/MOIS

(1) Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

(2) Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

Offres qui ne sont plus commercialisées (suite)

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement :

Assurance SécuriCOMPTE Plus¹

SécuriCOMPTE Premium

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Retrait d'espèces de dépannage

Commande de carte en urgence

Rédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)

« PLUS »

2,35 €/MOIS

« PREMIUM »

4,05 €/MOIS

MODULE SUIVI @SSURÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement :

Assurance SécuriWEB

SécuriWEB Premium

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail :

- alerte achat à distance
- mini relevés (hebdomadaire)
- alerte temps réel de gestion

2,60 €/MOIS

« PREMIUM »

3,25 €/MOIS

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour tout contrat Compte à Composer souscrit (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 4,10 € ET 5,09 €
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,10 € ET 7,14 €
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 7,15 € ET 9,17 €
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 9,18 € ET PLUS

(1) Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTEne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.



Offres pour les Jeunes



SOMMAIRE

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les mineurs

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc Black (10-17 ans) ¹

• La cotisation de la carte Mastercard Mozaïc Black inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants :

- retrait d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale,
- retraits d'espèces par carte en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement,
- retraits d'espèces par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
- retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
- paiements par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE),
- paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE).

GRATUIT

**JUSQU'À
17 ANS (INCLUS)
20,20 €/AN
À PARTIR
DE 18 ANS ²**

Carte Cirrus Mozaïc de retrait (12-17 ans)

13,45 €/AN

Cotisation carte pour les 18-25 ans

Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus ont accès à toutes les autres offres de cartes et offres groupées de service incluant des cartes présentées (pages 8, 13 et 27) dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Cotisation d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde **20,20 €/AN**

Costisation d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc **25,20 €/AN**

Cotisation d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter **2 €/MOIS**

Retrait d'espèces par carte (hors Mastercard Mozaïc Black)

Retrait d'espèces par carte en euro ³ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

du Crédit Agricole

d'une autre banque

Carte Cirrus Mozaïc de retrait

**Mastercard Mozaïc
avec contrôle du solde**

Mastercard Mozaïc

GRATUIT

**1 €/RETRAIT
À partir du
4^e retrait/mois**

Autres cartes => Cf. tableau pages 9 et 10

(1) La carte Mozaïc Black est souscriptible jusqu'à l'âge de 17 ans et peut être conservée par son titulaire jusqu'à ses 25 ans (inclus).

(2) Tarif applicable à compter de la cotisation annuelle qui suit les 18 ans du porteur.

(3) Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

Autre opération sur moyen de paiement

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (jusqu'à 25 ans inclus)

EXONÉRATION

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les jeunes entre 18 et 30 ans (inclus) bénéficient de tarifs spécifiques sur les cotisations des offres Essentiel, Premium et Prestige, présentées en page 13. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.



+ 0 FRAIS de paiement et retrait par carte dans le monde entier

**NOS
TARIFS
JEUNES**
EN UN
COUP
D'OEIL



18-25 ans (inclus)

16 €/MOIS

5 €/MOIS

3 €/MOIS

26-30 ans (inclus)

19 €/MOIS

9 €/MOIS

6 €/MOIS

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention (jusqu'à 17 ans inclus)



EXONÉRATION

Crédits et Découverts

Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans),

NOUS CONSULTER

Prêt étudiant

NOUS CONSULTER

Frais de dossier prêt

NOUS CONSULTER

Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû

GRATUIT

Lettre d'information annuelle des cautions

(par an, par caution et par prêt)

GRATUIT

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)

- Ouverture
- Taux brut en vigueur

GRATUIT

NOUS CONSULTER

Livret Jeune (12-25 ans)

- Ouverture
- Taux brut en vigueur

GRATUIT

NOUS CONSULTER



Découvrez votre
ESPACE JEUNE





Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Plafond par opération	8 €
• Plafond mensuel	80 €

Montant pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base

• Plafond par opération ¹	4 €
• Plafond mensuel ¹	20 €



- Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.
- Exonération de la commission d'intervention pour les jeunes (jusqu'à 17 ans inclus)

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	13,30 €
Frais de recherche retour courrier (annuel)	125 €
Frais par saisie-attribution ou conservatoire	90,30 €
Frais par paiement direct de pension alimentaire	90,30 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE DE 90,30 €
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	30 €/CHÈQUE

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	17,60 €
En cas d'interdiction bancaire :	GRATUIT
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	9,50 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ²	28 €/CHÈQUE
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	
• Montant du chèque supérieur à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	40 €/CHÈQUE
Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision	GRATUIT

(1) Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du code monétaire et financier.

(2) Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 € **Montant du paiement**
- Si paiement ≥ 20 € **20 €**

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire

GRATUIT

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

GRATUIT

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision¹

- Si l'opération < 20 € **Montant de l'opération**
- Si l'opération ≥ 20 € **20 €**

Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision

(Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification)

GRATUIT

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision¹

- Si l'opération < 20 € **Montant de l'opération**
- Si l'opération ≥ 20 € **20 €**

Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision

(Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)

GRATUIT

Frais par virement occasionnel incomplet

GRATUIT

Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision¹

- Si l'opération < 20 € **Montant de l'opération**
- Si l'opération ≥ 20 € **20 €**

Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **25 €/MOIS**
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

(1) Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	INDICE DE RÉFÉRENCE + MARGE
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel Indice de référence + marge	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE : versement et revenus complémentaires en cas de coups durs ²	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétis ou Mon Crédit Dispo du Crédit Agricole - Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	NOUS CONSULTER
--	----------------

Peuvent être associées au Crédit Renouvelable Supplétis

- Une carte Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger (sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette) et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement.
- Une assurance emprunteur³ : de 0,327% par mois, sur le solde restant dû, pas d'option, pas de % différent selon l'âge. (Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie).

Frais de dossier	GRATUIT
------------------	---------

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel, Eco-prêt à taux zéro, Eco-prêt à taux zéro MaPrimeRénov', Prêts pour le financement de la transition énergétique	NOUS CONSULTER
--	----------------

(1) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

(2) Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » pages 37 et 38.

(3) Non applicable pour certains prêts réglementés, dont Eco-PTZ.

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe (suite)

Regroupements de crédits

Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation et immobilier. Conformément à la réglementation, si le prêt comprend un ou plusieurs prêt(s) immobilier(s) dont le(s) montant(s) dépasse(nt) 60% du montant total, le droit du crédit immobilier, et non celui du crédit à la consommation s'appliquera.

NOUS CONSULTER

Prêt Rachat de crédit

NOUS CONSULTER

Frais de dossier²

1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ

MINI 80 € - MAXI 328 €

Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû

GRATUIT

Nantissement de produits financiers

155,25 €

Assurance Emprunteur²

NOUS CONSULTER

Crédits Immobiliers

Prêt à Taux Zéro (PTZ),

Eco-prêt à taux zéro,

Eco-PTZ MaPrimeRénov',

Prêt à l'Accession Sociale (PAS),

Prêt Épargne Logement,

Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine),

Crédit relais

NOUS CONSULTER

Frais de dossier¹

Prêt tout habitat

1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ

• Montant minimum

500 €

Prêt à l'Accession Sociale

1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ

• Montant minimum

260 €

• Montant maximum

500 €

Assurance Emprunteur²

NOUS CONSULTER

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter³

33,75 €

Modification de la date d'échéance

33,75 €

Modification de la périodicité

33,75 €

Modification de garantie

167,25 €

Attestations diverses liées au prêt

21,05 €

Attestations de prêt soldé

21,60 €

Lettre d'Information annuelle des cautions

(par an, par caution et par prêt)

GRATUIT

Rédition de tableau d'amortissement

17,80 €

Réaménagement de prêt

• Frais de dossier de réaménagement

1 % DU CAPITAL RESTANT DÛ

MINI 400 €

Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016

26,05 €

Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016

GRATUIT

Décompte de remboursement de crédit consommation

GRATUIT

Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)

95,10 €

Report d'échéance

NOUS CONSULTER

(1) Non applicable pour certains prêts réglementés, dont prêt à taux zéro, Eco-PTZ, prêt Épargne Logement.

(2) Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » pages 37 et 38.

(3) Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire.



Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque (CEL et LEP)

GRATUIT

Transfert de compte vers une autre banque (PEL)

54,70 €

Placements financiers

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du code monétaire et financier.

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA-PME ou d'un PER individuel compte-titres

GRATUIT

Transfert de compte-titres vers un autre établissement

- Par compte 52,80 €
- Par ligne de titres cotés 15,85 €
- Par ligne de titres non-cotés 52,80 €
- Plafond de frais de transfert 68,65 €

Transfert de PEA/PEA-PME vers un autre établissement

- Par ligne de titres cotés 15 €
- Par ligne de titres non-cotés 50 €
- Plafond de frais de transfert 68,65 €



En cas de transfert du plan d'épargne d'un organisme vers un autre, les frais de garde prélevés par le premier organisme au cours de l'année du transfert ne peuvent excéder une part du plafond des droits de garde, proportionnelle à la durée effective de gestion du plan par cet organisme au cours de l'année. Lorsque les frais ont déjà été prélevés et qu'ils excèdent cette part, la différence est restituée au titulaire (art. D 221-111-1 Code monétaire et financier).

Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique

13,75 €

Ordre annulé, non exécuté

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne

Invest Store Initial

GRATUIT

Invest Store Intégral

- À partir de 24 ordres par an
- Moins de 24 ordres par an

GRATUIT

96 €/AN

Ordres de bourse en France

SERVICES DE BANQUE EN AGENCE

	Compte-Titres	PEA / PEA-PME ¹
• % du montant de l'ordre	1,05 % MINI 12 €	1,05 % MINI 12 €
• Frais fixe à la ligne	4 €	4 €
• Ordre sur ETF ² (exonéré de frais fixes à la ligne)	0,25 %	0,25 %

(1) Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés, si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE. Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres non cotés.

Les opérations relatives aux titres qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

(2) Exchange Traded Fund

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET

	Compte-Titres	PEA / PEA-PME ¹	PERI BANCAIRE Gestion Libre
INVEST STORE INITIAL			
• % du montant de l'ordre	0,54 %	0,50 %	0,50 %
• Frais minimum par ordre	7 €	-	-
INVEST STORE INTÉGRAL			
Frais fixe ou % du montant de l'ordre			
• Ordre < ou = à 500 €	0,99 €	0,48 %	-
• Ordre compris entre 500,01 et 1000 €	0,99 €	0,18 %	-
• Ordre > à 1 000 €	0,12 %	0,12 %	-

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE

	Compte-Titres	PEA / PEA-PME ¹
INVEST STORE INITIAL		
• % du montant de l'ordre	0,80 % MINI 9 €	0,80 %
• Frais fixes à la ligne	2 €	GRATUIT
INVEST STORE INTÉGRAL		
Frais fixe ou % du montant de l'ordre		
• Ordre < ou = à 500 €	0,99 €	0,48 %
• Ordre compris entre 500,01€ et 1000€	0,99 €	0,18 %
• Ordre > à 1 000 €	0,12 %	0,12 %
• Frais fixes par ordre	11,96 €	11,96 €

Ordres de bourse sur bourses étrangères

Opérations autres places étrangères	NOUS CONSULTER
-------------------------------------	--------------------------------

Titres non cotés

Frais de souscription ou de cession	128,15 €
-------------------------------------	----------

Droits de garde

Pour les détenteurs de l'offre Invest Store Intégral	GRATUIT
Compte-Titres - Frais de tenue de compte	25,40 €
PERI Titres en gestion libre - Frais de tenue de compte	25,40 €
PERI Titres en gestion pilotée - Frais de tenue de compte	EXONÉRÉ
PEA / PEA-PME - Frais de tenue de compte	GRATUIT

	VALEURS CA		VALEURS HORS CA	
	Compte-Titres	PEA / PEA-PME ¹	Compte-Titres	PEA / PEA-PME ¹
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	EXONÉRÉ	EXONÉRÉ	0,44 %	0,40 %
Montant minimum	-	-	25,40 €	-
Montant maximum	-	-	232,30 €	232,30 € ³

Droit de Garde sur Titres non cotés	25,40 €
Frais de tenue compte titres inactif ⁴	7 €

(3) Limités à 0,4 % de la valeur du plan. Majoration possible par ligne ou unité de compte, limitée à : 5 € pour les titres cotés, 25 € pour les titres non cotés.

(4) Les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

JE SUIS SOCIÉTAIRE

ÇA fait toute la différence !

Au Crédit Agricole, tout client peut devenir Sociétaire. Ainsi, **chacun peut construire l'avenir de sa banque et participer à ses décisions tout en étant un client privilégié.** Vous voulez devenir copropriétaire de votre banque, vous impliquer dans la vie d'une entreprise mutualiste, devenez Sociétaire.

Pour cela, souscrivez à un minimum de 10 Parts Sociales. Elles ne sont pas liées aux fluctuations des marchés financiers, leur valeur nominale est fixe et elles sont rémunérées avec un taux d'intérêt attractif (taux que les Sociétaires votent chaque année au cours de l'assemblée générale de leur Caisse locale).

VOTRE OFFRE DE BIENVENUE*

*Offre non cumulable avec une offre promotionnelle.
Valable 1 an à partir de la date de souscription des Parts Sociales.

**3 MOIS
DE
COTISATIONS**

à une
offre groupée
de services

OFFERTS ¹

**25 %
DE REMISE**

sur la
2^{de} carte ²

**25 %
DE REMISE**

sur les
droits d'entrée
d'assurance vie ^{3,4}

**10 %
DE REMISE**

sur les
assurances ⁴
habitation,
automobile et
accidents de
la vie



Découvrez votre
ESPACE SOCIÉTAIRE



(1) Valable uniquement la 1^{re} année pour toute nouvelle souscription à une offre groupée de services Essentiel, Premium ou Prestige.

(2) Uniquement si la carte est de niveau inférieur ou équivalent à la carte détenue dans le cadre d'une offre groupée de services Essentiel, Premium ou Prestige.

(3) Valable sur le premier versement.

(4) Uniquement si le client sociétaire est détenteur d'une offre groupée de services Essentiel, Premium ou Prestige.

VOS AVANTAGES DÉDIÉS

LES CARTES RÉSERVÉES AUX CLIENTS SOCIÉTAIRES

La Mastercard Cartwin Sociétaire, la Gold Mastercard Cartwin Sociétaire, la Mastercard Sociétaire, la Gold Sociétaire, la Visa Sociétaire et la Visa Premier Sociétaire, la Visa Infinite Sociétaire et la World Elite Mastercard Sociétaire.

AVEC LE BONUS COTISATION :

vous avez la possibilité
d'économiser sur la cotisation
de votre prochaine carte
Sociétaire, 0,02 € pour chaque
paiement et retrait dans les
distributeurs du Crédit Agricole.

AVEC LE BONUS FIL (FONDS D'INITIATIVES LOCALES) :

vous avez l'opportunité d'être un
acteur du développement de
La Réunion et de Mayotte. À
chaque retrait effectué dans un
distributeur du Crédit Agricole
ou à chaque paiement avec
votre carte Sociétaire, la Caisse
régionale La Réunion - Mayotte
verse une contribution de
0,02 € sur un fonds destiné à
accompagner les initiatives
locales.

LE COMPTE SUR LIVRET SOCIÉTAIRE

Une épargne rémunérée disponible à tout moment
à un taux privilégié - plafonné à 100 000 €.



UN MODÈLE COOPÉRATIF CONTRIBUANT AU DYNAMISME ÉCONOMIQUE LOCAL

Fortes de leurs bénévoles, salariés et projets territoriaux, les associations sont un des moteurs du développement social et durable du territoire. La Caisse régionale met en œuvre des dispositifs destinés aux associations.

OUIJAGI by CA, c'est un programme
dédié aux clients sociétaires. Il
leur donne le pouvoir d'aider les
associations de leur choix sur le
territoire.



90 145 €
distribués à
40 ASSOCIATIONS
en 2025





Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 13 novembre 2025 ¹.

Mineurs

GRATUIT

Majeurs

Montant total des soldes des avoirs < 10 000 €

GRATUIT

Montant total des soldes des avoirs > ou = 10 000 €

En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier ²	Succession non complexe ³	GRATUIT
	Succession complexe ³	1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DE 850 €

Frais de gestion annuels (pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 13/11/2025)

GRATUIT

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

Découvrez votre
ESPACE SUCCESSION

- (1) Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.
- (2) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.
- (3) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :
- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.
 - en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
 - en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
 - en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
 - en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).



Assurance pour vous et vos proches

L'assurance des accidents de la vie, l'assurance décès,
L'assurance obsèques (financement et assistance)

**NOUS
CONSULTER**



Notre contrat assurance des accidents de la vie protège votre famille et vos enfants (garantie scolaire incluse).

Nous vous remboursons 25 € la 1^{ère} année si vous êtes titulaire d'un contrat d'assurance scolaire par ailleurs.

Assurance pour vos biens

L'assurance auto, l'assurance deux roues,
l'assurance multirisque habitation, l'assurance
garantie locative, l'assurance tous mobiles

**NOUS
CONSULTER**

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique pleins droits

NOUS CONSULTER



Comment protégez-vous votre domicile et votre famille contre le vol ?

Découvrez l'offre de télésurveillance du Crédit Agricole : **Ma Protection Maison.**
Parlez-en à votre conseiller.

Assurance emprunteur

NOUS CONSULTER

Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE¹	24 €/AN/COMPTE	50,40 €/AN/COMPTE
SécuriWEB	15 €/AN/COMPTE	30 €/AN/COMPTE

SécuriTRESORERIE (dénommé **SécuriCOMPTE Découvert** dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	< ou = 300 €
24 €/AN/COMPTE	de 301 € à 2 000 €
36 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

SécuriTRESORERIE (dénommé **SécuriCOMPTE Découvert** dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	< ou = 500 €
24 €/AN/COMPTE	de 501 € à 2 000 €
36 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

(1) Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE :

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole La Réunion - Mayotte en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 023 120 (www.orientas.fr).

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances,

soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 445 445 425 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS. Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.

Les contrats d'assurance dommages

PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris

Les contrats d'assurance vie, décès et assurance dépendance.

Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam).

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE.

Le PER est assuré par **CAAR** - Crédit Agricole Assurances Retraite - SA au capital de 319 116 250 € entièrement libéré. Fonds de retraite professionnel supplémentaire régi par le code des assurances Siège social 16 -18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris 905 383 667 RCS Paris.

EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 61 712 744 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS.

Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance », « Assistance Obsèques » et « Assurance Dommages ».

APRIL INTERNATIONAL Care France - S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727.

Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (HYPERLINK « <http://www.orientas.fr> » www.orientas.fr).

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans.

Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par **Groupama Gan Vie** (garantie frais de santé), **Chubb Européen Group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives, assurance bagages, incident et interruption de séjour et assistance juridique) NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

PREVISEO OBSEQUES SA au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

Les prestations d'assistance des contrats « Assistance Obsèques ».

Cartographie des zones européennes



- Pays de la zone Euro*
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

1 Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

2 La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.



En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il conviendra de trouver la meilleure solution à votre différend.

Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse **CRCAM La Réunion - Mayotte - Pôle Qualité Clients - Cité des Lauriers - Parc Jean de Cambiaire - BP 84 - 97462 Saint-Denis Cedex**, ou en allant sur notre site internet : www.ca.fr/re/litige

Votre agence ou le service client accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

LES CAS PARTICULIERS :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :
 - Concernant les contrats assurés par Pacifica : Service Consommateurs Pacifica 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
 - Concernant les contrats assurés par Predica : Predica – Service Clients 75724 Paris Cedex 15
 - Concernant les contrats assurés par CAMCA : CAMCA Assurance S.A. 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg - Boîte postale 2378 L-1023 Luxembourg.

A compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence.

Le médiateur peut être saisi si vous avez eu une réponse insatisfaisante à votre réclamation, ou en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait répondu ou non. Ce délai est ramené à 15 jours ouvrables à compter de la date de réception pour les réclamations qui portent sur les services de paiements (éligibles à la « DSP2 »).

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire doit être saisi par écrit pour les litiges (pour les personnes physiques) relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- soit par email : **ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr**
- soit par voie électronique : **<https://kergommeaux-mediateur-consommation.fr>**
- soit par voie postale : **Monsieur Xavier DE KERGOMMEAUX - Médiateur de la consommation - 68 avenue d'Iéna 75116 Paris**

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers :

- de préférence par formulaire électronique, sur le site internet :



www.amf-france.org



- par courrier à l'adresse suivante :
Autorité des Marchés Financiers - Le Médiateur - 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02)

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante **www.mediationassurance.org**.

Toutes les informations sont disponibles sur :



www.ca.fr/re/litige



Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

Tarifs à compter du 01/07/2026. Cet extrait des tarifs tient compte de la TVA en vigueur pour les opérations et services concernés. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Tout projet de modification de ces conditions tarifaires, autres que celles imposées par les lois et règlements, est communiqué sur support papier ou sur un autre support durable au client au plus tard deux mois avant la date d'application envisagée. L'absence de contestation avant la date d'application des modifications vaut acceptation de celles-ci par le client.

Dans le cas où le client refuse les modifications proposées, il peut résilier sans frais, avant cette date, la convention de compte de dépôt.

L'ensemble de nos conditions générales est consultable auprès de nos agences. La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et ou à l'accord de la Caisse régionale.

Renseignez-vous auprès de votre agence.

Ce document est édité par la Caisse régionale de Crédit Agricole La Réunion - Mayotte :

- contrôlée par la Banque Centrale Européenne : Kaiserstrasse 29 - 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
- agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel : 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 (voir le site www.banquefrance.fr)
- contrôlée par Crédit Agricole SA : 12, Place des Etats - Unis - 92127 Montrouge Cedex
- contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02.

EN CAS D'URGENCE



Déclarer un sinistre
Auto, Habitation,
Garantie des Accidents de la Vie

0 800 810 812

Service & appel
gratuits

Assistance aux **personnes**
ou aux **véhicules assurés**

02 62 90 00 12

Appel non surtaxé, coût selon opérateur.
Service disponible 24h/24, 7j/7

Déclarer un litige
dans le cadre de son contrat
Protection Juridique Pleins Droits

0 800 813 810

Service & appel
gratuits

SOS CARTE

Faire opposition sur une carte
ou un chèque Crédit Agricole

09 69 39 92 91

Appel non surtaxé, coût selon opérateur.
Service disponible 24h/24, 7j/7

LA TARIFICATION 2026



DISPONIBLE SUR
www.ca-reunion.fr

(gratuit hors coût du fournisseur
d'accès à Internet)

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL LA RÉUNION - MAYOTTE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, 312 617 046 RCS SAINT-DENIS (LA RÉUNION). Siège social : Parc Jean de Cambiaire - Cité des lauriers - BP 84 - 97462 Saint-Denis Cedex. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 120. IDU : FR234330_03QAIQ
Document informatif à vocation non-publicitaire.



**AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE
INTÉRÊT**



**ET CELUI DE LA
SOCIÉTÉ**

**LA RÉUNION
MAYOTTE**